

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT  
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ DE PRÉ A GÉRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 1 Septembre 1892

No. 28

## AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 cents par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cents. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

## L'épargne

L'épargne nous conduit à élever le superflu quotidien de notre travail ou de notre salaire, en vue de l'avenir. Nous constituons ainsi une réserve qui est toujours à notre disposition pour notre usage.

Par mille circonstances dues à la fragilité de notre nature, nous pouvons nous trouver dans l'impossibilité provisoire ou définitive de gagner notre vie. Nos économies antérieures, si nous avons su en faire ; la Société de Secours mutuels si nous avons choisi ce mode d'économies, sont là pour nous mettre à l'abri du besoin.

Les intempéries des saisons, les vicissitudes des Sociétés amènent des interruptions, des dommages qui, sans l'épargne, seraient pour nous un sujet de constantes appréhensions et de privations inévitables. C'est alors qu'on connaît la sagesse et la nécessité de l'épargne, — souvent trop tard !

## Pas de rancune

M. de Harlai, premier président du Parlement de Paris, avait infiniment d'esprit joint à un grand mérite. Une dame fort laide vint solliciter, auprès de lui, un procès qui devait être bientôt jugé et qui était de conséquence. Il la reçut avec un front sourcilieux.

Elle crut que cet accueil lui annonçait la perte de son procès. Elle sortit fort mécontente et, dans sa colère qu'elle exprimait à tout le monde, elle ne désignait ce magistrat que sous le nom de *vieux singe*. Ce propos vint aux oreilles de M. de Harlai mais, sourd à la voix du ressentiment, il écouta l'équité qui lui parlait en faveur de la dame.

Ayant appris, contre son attente, le gain de sa cause, elle ne manqua point d'aller remercier le magistrat d'un cœur plein de reconnaissance. M. de Harlai, regardant cette dame d'un air riant, lui dit : " Il ne faut pas, madame, que vous soyez surprise de ce que j'ai fait pour vous ; les vieux singes sont charmés d'obliger les guénonns."

La manière dont le même magistrat reprit le chef d'une troupe de comédiens n'est pas moins ingénieuse. Ils étaient venus lui demander une grâce : le chef dit que, de la part de sa *compagnie*, il le suppliait de lui accorder telle chose. " Je délibérerai avec ma *troupe*, répondit M. de Harlai, pour savoir si je dois accorder à votre *compagnie* la grâce qu'elle me demande."

## La réflexion invite l'homme à l'épargne

Pourquoi le cultivateur met-il du blé dans son grenier après la moisson ? Pourquoi fait-il à temps sa provision de bois, etc ? C'est qu'il sait que l'hiver viendra, que la terre alors ne produira ni fruits ni légumes, que l'abri de sa maison ne suffira plus à le garantir du froid. La crainte des besoins à venir l'a rendu prévoyant.

L'habitant des villes, au contraire, trouve autour de lui un grand nombre de magasins où il peut aller chercher ce dont il a besoin aussi bien

l'hiver que l'été. Il ne sent pas au même degré la nécessité de prévoir. Il est de plus environné de nombreuses séductions et occasions de dépenses auxquelles il ne résiste pas toujours et qui le détournent de l'épargne au détriment de son bien-être pour l'avenir. La prévoyance reste donc, chez lui, une qualité acquise par la réflexion et la force de la volonté. Elle est plus méritoire, mais aussi elle est plus rare.

Les avances ou provisions nous servent encore à satisfaire nos besoins corporels pendant que nous employons notre temps à notre développement moral et intellectuel. Comment pourrions-nous nous reposer le dimanche si nous n'avons pas mis de côté le montant de notre dépense pour ce jour-là ? Comment trouverions-nous le temps et le moyen de nous instruire, si nous n'avons pas fait d'économies ou si nos parents n'en ont pas fait pour nous ?

Un jeune homme songe à se marier, un père veut élever convenablement ses enfants ; pourront-ils trouver, l'un le mobilier nécessaire pour entrer en ménage, l'autre les ressources nécessaires à l'éducation de ses enfants s'ils consomment au jour le jour le produit de leur travail ?

Ce sont là des besoins faciles à prévoir, et l'épargne nous donne seule le moyen de nous tirer honorablement d'affaire dans ces diverses circonstances de la vie.

## Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen  
(France)

(Suite.)

La Société avait eu depuis son origine pour président M. Carpentier, un de ses fondateurs. Malgré la modestie de sa condition et de son éducation première, cet homme, d'un esprit élevé et d'un grand cœur, avait su grouper autour de lui, dans toutes les classes de la population rouennaise, des dévouements nombreux, intelligents et, comme le sien, désintéressés.

Le succès même de ses efforts aurait dû mettre M. Carpentier au-dessus de la jalousie et du dénigrement.

Il n'en fut rien : l'envie remplaça tout à coup l'admiration et la reconnaissance ; on lui reprocha de manquer d'ordre, d'économie, de prudence : lui, de son côté, se plaignit peut-être qu'on oubliât trop facilement ses services, qu'à l'enthousiasme des premières années succédait si vite une défiance qui paralysait ses efforts.

Deux partis se formèrent dans la Société. Le 17 décembre 1855, M. Carpentier fut obligé de se démettre de ses fonctions.

Pendant six mois, ceux chargés de l'intérim ne purent trouver parmi les membres actifs un président accepté de tous.

Cette situation en se prolongeant devenait grave. On le comprit, et le dévouement d'un membre du Conseil honoraire permit d'y mettre fin.

Le 10 décembre 1856, M. Allard, notaire, accepta les fonctions de Président. Son esprit conciliant et éclairé, ses nombreuses relations, l'autorité qui s'attachait à son nom et à sa situation, l'intérêt que dès les premiers jours il avait porté à l'Emulation chrétienne, l'affection respectueuse qu'il avait inspiré aux principaux fonctionnaires, la sûreté de son jugement, son affabilité naturelle et sa grande connaissance des affaires lui permirent de remettre en peu de temps le calme dans les esprits et le bon ordre dans l'administration. Résultat d'autant plus beau que l'expérience commençait à prouver le danger des illusions de la première heure et des promesses exagérées.

Les charges de la Société augmentaient naturellement avec sa durée. Un nouveau remaniement des statuts était indispensable. M. Allard s'y dévoua tout entier, et après de nombreuses études et des réunions multipliées, parvint à faire adopter un projet qui fut approuvé par l'autorité administrative le 31 décembre 1857.

L'âge d'admission des enfants fut élevé de deux à sept ans : le droit fixe d'entrée de 1 fr. 25 (24 cents) remplacé par un droit gradué suivant les âges, et qui de 1 fr. 50 (29 cents) s'élevait à 10 fr. (\$1.96). On autorisa le conseil administratif à élever de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 par semaine la cotisation des hommes ; celle